



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 5 JUILLET.

La crise commerciale continue, et les nouvelles arrivées de Bucharest, Jassy et Odessa ne sont pas de nature à y mettre un terme.

Il est certain que la goëlette *Scharok* des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, ayant à bord le chargé d'affaires, M. Porter, a passé les Dardanelles sans en avoir obtenu l'autorisation par un firman et qu'elle a ainsi enfreint le traité d'Unkiar Skelessi.

Ce fait a donné lieu à un échange de notes entre la Porte et ce chargé d'affaires. Le sultan doit être très irrité de cette infraction, et M. Porter a déclaré que cette goëlette était un navire de commerce et non un bâtiment de guerre, et de cette manière le représentant de l'Amérique du Nord a reconnu indirectement et tacitement le traité dont il a été si souvent question.

La Porte a reçu des nouvelles de l'Egypte qui vont jusqu'à la fin de mai; elles portent que Méhémet-Ali fait d'autres propositions à la Porte, qui dépassent encore celles qu'il a faites précédemment. Depuis lors des réunions du grand-conseil ont eu lieu au sujet de ces propositions et hier la Porte a envoyé un message à Alexandrie. Dans l'intervalle il nous est arrivé des tartares de la Syrie qui ont apporté la nouvelle qu'un soulèvement y a éclaté pendant l'absence d'Ibrahim-Pacha. Un navire était parti pour Alexandrie afin de porter cette nouvelle à Ibrahim. (Merc. de Soua.)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 7 JUILLET.

On écrit de Windsor, le 5 juillet: Tous les logements de nos hôtels et tous les quartiers à louer, dans les maisons particulières, ont déjà été retenus pour le jour de l'inhumation des restes de feu le roi Guillaume IV. Les préparatifs funèbres sont poussés avec activité. Le grand maréchal de la cour comte de Norfolk, a publié le programme des funérailles, qui auront lieu samedi, 8 juillet, à huit heures du soir. Le cercueil, contenant les dépouilles mortelles du roi, sera porté en procession de la salle du château, où elles ont été exposées, jusqu'en la chapelle de St-George. Les coins du poêle seront tenus, d'un côté par six pairs, huit amiraux, trois ducs et deux fils aînés de ducs; de l'autre côté, par six pairs, huit officiers généraux, trois ducs et deux fils aînés de ducs. Suivront ensuite le duc de Sussex, le duc de Cambridge, le prince George de Cambridge; puis les exécuteurs des dernières volontés de feu le roi, LL. AA. SS. le duc régnant de Saxe-Meiningen, le prince de Linange, le prince Ernst de Hesse-Philippsthal-Barchfeld. La reine a ordonné à ses ministres, aux hauts fonctionnaires d'état et à tous les officiers de sa maison, d'assister aux funérailles de son oncle en grand costume de deuil. Les évêques, pairs et fils aînés de pairs sont tous invités, sans exception, à être présents à l'inhumation du roi et à faire partie du cortège.

On assure que les enfants du roi, les lords Munster, Adolphe et Erédéric, Fitz Clarence, lord et lady Falkland, quitteront l'Angleterre immédiatement après les funérailles de S. M. Sir Herber Taylor, secrétaire de Guillaume IV se rend à La Haye avec son épouse.

Il est arrivé des lettres de Lisbonne du 28; La 1^{re} série

de traites sur le trésor à l'ordre de MM. Ricardo et compagnie pour le paiement d'une partie des dividendes sur le 5 p. c. a été régulièrement liquidé à échéance.

On a reçu des nouvelles des Etats-Unis. Le commerce commence à y éprouver moins de gêne. On embarquait beaucoup d'espèces monnayées pour l'Europe.

FRANCE. — PARIS, LE 8 JUILLET.

Dans la visite qu'ils ont faite au Palais-de Justice, le prince et la princesse ont été reçus par M. le garde-des-sceaux, M. de Bastard, l'un des présidents de la cour de cassation; M. Dupin, procureur général près la même cour; M. Franck Carré, procureur-général près la cour royale, et M. Desmortiers, procureur du roi.

Le prince, la princesse et les magistrats qui les accompagnaient ont visité les vastes salles des archives qui occupent sous les combles l'étendue entière du Palais-de Justice. On leur a montré les curiosités qu'ont vues il y a quelques années le roi des Belges et le roi de Naples. Un des objets les plus curieux est la minute originale sur parchemin du procès de Jeanne-d'Arc, et le portrait fidèle de cette héroïne, tracé à la plume par le greffier en marge de son interrogatoire.

M. Terrasse, directeur de l'établissement, a présenté aux illustres visiteurs des autographes de plusieurs rois de France, notamment de Louis XI, Louis XII, François 1^{er}, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIV.

On fait en ce moment de grands préparatifs à la manufacture des Gobelins, pour recevoir la visite de la duchesse d'Orléans, qui doit s'y rendre dans les premiers jours de la semaine prochaine. On parle d'un tapis magnifique, qui doit être offert à la princesse, par cet établissement.

Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, a eu hier un long entretien avec le duc d'Orléans.

On s'occupe déjà avec activité au ministère de la guerre, des troupes qui doivent former le camp de Compiègne.

Quatre employés du ministère de l'intérieur sont partis hier pour Toulon, où ils doivent s'embarquer pour Alger.

Nous lisons dans une feuille de ce matin: Des personnes ordinairement bien informées parlaient aujourd'hui de la dissolution de la chambre comme une mesure reconnue nécessaire et presque officiellement annoncée par M. Molé.

Nous lisons dans le journal légitimiste *la France*: Malgré les dénégations de quelques feuilles ministérielles, nous persistons à déclarer que la dissolution de la chambre est arrêtée, que l'ordonnance paraîtra dans le commencement du mois d'août, et que les élections se feront, non pas au mois d'octobre, mais au mois de septembre.

Un journal annonce qu'une quarantaine de cas de choléra se seraient manifestés dans des maisons particulières de Paris. Nous avons recueilli à cet égard des renseignements qui nous permettent d'assurer que l'on a confondu avec le choléra des attaques de névralgies aiguës, causées par le refroidissement subit de l'atmosphère et par la persistance des vents d'est et du nord-est.

Le gouvernement n'a rien jugé à propos de publier sur

le bruit généralement répandu que les hostilités seraient recommencées dans la province d'Oran. Ce soir la *Gazette* donne les lignes suivantes:

On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle de la rupture de la trêve par Abd-el-Kader, qui aurait attaqué nos troupes à l'improviste.

On ajoute que le général Bugeaud aurait eu l'avantage dans la lutte.

Nous espérons que le ministère ne gardera pas plus longtemps le silence. On ne saurait démentir trop tôt de pareilles nouvelles, quand elles sont fausses. Est-il permis de les cacher quand elles sont vraies?

Le télégraphe de la marine a été une grande partie de la journée en activité. On en concluait d'après les bruits qui ont circulé sur les affaires d'Afrique, que les troupes du rayon de Toulon avaient reçu l'ordre de s'embarquer incontinent sur les vaisseaux de l'escadre destinée au contre-amiral Gaillois. On assurait qu'un officier supérieur était parti avec un officier du département de la guerre pour Toulon. On assurait que le cabinet était prêt pour une reprise d'armes en Afrique, et que M. Delarue avait eu le mot à cet égard. Ce mot aurait été de faire publier le traité ratifié et de profiter de la mauvaise foi d'Abdel Kader dans l'exécution pour l'annuler. Cette politique n'est pas nouvelle, les bulletins militaires d'Afrique ne nous ont jamais bien expliqué la position aventureuse que le général s'était faite au milieu des tribus. Le traité a peut-être été une nécessité impérieuse dont une circonstance plus heureuse vient peut-être de nous sauver la honte. Le silence du cabinet autorisera longtemps des bruits contradictoires.

On lit dans le *Courrier de la Drôme*, à la date du 6 juillet:

Il paraîtrait que l'expédition de Constantine est décidée pour le mois de septembre. Une batterie du 9^e régiment d'artillerie en garnison dans notre ville a reçu avis de se tenir prête à partir, et l'on vient de donner l'adjudication pour la fourniture de 550 mulets de bât, qui devront être livrés d'ici à un mois.

Cette nouvelle coïncide avec l'ordre donné par le télégraphe à Bayonne de faire partir pour Portendre deux batteries d'artillerie, et avec le départ des hommes choisis dans chaque régiment pour se rendre en Afrique.

On dit que M. le général De Rigny a résisté à la demande de sa famille, de venir passer quelque temps à Lille et à Paris. Il a déclaré qu'il voulait repartir immédiatement pour l'Afrique, et qu'il ne reviendrait à Paris qu'après s'être dignement vengé des inculpations qui avaient été dirigées contre lui, et après avoir assisté à la nouvelle expédition de Constantine. Le ministre de la guerre lui a donné l'assurance que cette expédition n'aurait pas lieu plus tard que les premiers jours du mois de septembre.

Des lettres de Lyon annoncent que la fabrique a repris quelque activité dans cette ville. Les soies ont été recherchées, et le prix a presque doublé. Il est arrivé d'Allemagne et surtout d'Angleterre pour trois millions de commandes. La mort du roi Guillaume a fait beaucoup renchérir les articles pour deuil.

Depuis quelques jours les suicides se multiplient à Paris d'une manière effrayante. Il n'y a pas de jour qu'il ne soit apporté 3 ou 4 cadavres à la morgue, la plupart appartenant à la classe ouvrière.

FEUILLETON.

UN CRIME INVOLONTAIRE.

Après avoir exercé longtemps la médecine dans les hôpitaux et les cloîtres, M. de Lassone, dont le mérite justifiait du moins la célébrité, fut appelé à la cour de Louis XVI, d'abord comme médecin des deux reines, et ensuite du roi: sa supériorité sur ses confrères du temps venait de le faire nommer docteur régent de la faculté de Paris, lorsqu'un événement extraordinaire vint l'arracher tout à coup à sa gloire et à ses travaux.

M. de Lassone dirigeait des cours d'études anatomiques, et ses nombreux élèves avaient, suivant ses ordres, disposé sur les tables d'un amphithéâtre les corps qui devaient servir à ses démonstrations, lorsqu'un jour, l'heure à laquelle il avait coutume de se rendre parmi eux étant depuis longtemps passée, on fut chez lui s'informer si des affaires imprévues le forçaient à remettre la séance, ou si l'on devait continuer à l'attendre. Celui qu'on avait délégué vers le célèbre professeur le trouva dans son cabinet en compagnie de deux femmes qui fondaient en larmes; l'une d'elles touchait à la vieillesse, et l'autre pouvait avoir à peine vingt ans.

« Hélas, monsieur, disait la plus âgée, je ne verrai plus mon malheureux fils, que vous n'avez pu sauver!

« J'ai fait, madame, tout ce que peuvent les efforts de l'homme, mais la science a ses bornes, et la mort a été plus puissante que moi.

« Croyez, mademoiselle, continua M. de Lassone en s'adressant à la jeune fille, croyez qu'il n'a pas dépendu de moi de sauver la vie à votre fiancé, et que si j'ai jamais compris tout ce qu'il y a de sacré dans ma profession, c'est en ce moment où vos sanglots qui me percent le cœur m'apprennent le bonheur et les bénédictions qui m'attendaient si le destin, moins cruel, m'eût permis d'arracher une victime de plus à la tombe.

« Mon pauvre Eugène... c'était mon seul enfant... mon seul soutien... Désormais la misère est mon partage.

« Je mourrai de douleur!...

« Jeune fille, vous aurez plus de courage, dit en pleurant lui-même le bon M. de Lassone, et vous songerez qu'il vous reste un vieux père! Vous, madame, vous supporterez aussi la vie; je ne permettrai pas que la faim vienne s'acoïrer à votre chevet... j'aurai soin de vos vieux jours... je vous trouverai une retraite douce et commode et vous pourrez parler encore de lui... »

Puis le généreux médecin s'informa de la demeure de la mère infortunée, et partit l'ame oppressée avec le jeune étudiant, qui n'admirait pas moins les vertus de son cœur que l'élevation de son esprit.

Cette scène de douleur et de deuil avait jeté M. de Lassone dans un abattement profond, et quand il parut à son cours, on vit bien qu'il était péniblement affecté.

Cependant, les leçons commencèrent, et la fatalité voulut que le cadavre de celui qu'on avait tant pleuré se trouvât sur la pierre froide et humide de la salle d'anatomie; cette fois, la mort avait pris une forme si singulière pour glacer des membres robustes et bien constitués, que le professeur avait promis la veille d'étudier avec soin sur ce sujet intéressant, et qu'un grand concours d'élèves se trouvaient réunis pour l'entendre.

Afin de connaître et d'approfondir la cause du décès, M. de Lassone devait d'abord procéder à l'ouverture du corps; lorsqu'il se mit en devoir de faire pénétrer le scalpel dans les chairs, un frisson indéfinissable le saisit. Il s'arrêta un instant... Son imagination donna la vie à cet être inanimé... Il se présenta mille fantômes. Il crut entendre les chants d'une cérémonie nuptiale... il vit la vieille mère d'Eugène pleurer de joie en béniissant son heureux union; il vit la jeune épouse couronnée de roses...

Le bonheur embaumait l'air autour de lui

Il fut tiré de sa rêverie par un étudiant, qui lui demandait s'il lui manquait quelque chose; le songe s'éroula, et il se retrouva devant un cadavre.

Alors, craignant qu'on ne prit son hésitation pour l'incertitude de la science, M. de Lassone, après avoir exposé quelques principes préliminaires, fit glisser la pointe de l'acier sur le bord inférieur du pectoral droit, et il en jaillit un sang aussi pur qu'on en pourrait tirer des veines d'un homme en pleine santé.

Soudain un mouvement presque imperceptible agita la poitrine du mort... M. de Lassone, l'œil égaré, suivait avec anxiété cette légère ondulation de la vie... quand tout-à-coup ses cheveux se dressèrent sur sa tête, ses genoux se dérobèrent sous lui... Il perdit connaissance.

Eugène vivait encore!... Un soupir avait fait palpiter la statue de marbre!

On s'empressa de secourir l'illustre professeur, et on fit porter dans un lit le malheureux jeune homme, qui n'avait retrouvé la vie que pour rester aux prises avec une affreuse agonie.

Un délire brûlant s'empara du médecin, aussitôt qu'il eut repris les sens; il s'accablait de malédictions... il s'accusait de barbarie et d'assassinat... « Eloignez-vous de moi, s'écriait-il, ne voyez-vous pas qu'il y a sur mes mains le sang d'un malheureux que j'ai lâchement égorgé?... Ne voyez-vous pas qu'un cadavre m'écroute et m'étouffe... et qu'une mère appelle sur moi la malédiction du ciel?... »

Ces lugubres images lui apparurent pendant six jours, après lesquels la fièvre qui l'agitait éteignit peu à peu ses effrayants symptômes, et lui laissa retrouver la raison.

Le premier soin de M. de Lassone fut de s'informer de l'état du malade sur lequel il avait porté une main homicide; sa position était loin

Bordeaux, le 7 juillet 1837, à 5 1/2 heures du soir.

Au même.

Le prétendant a définitivement passé l'Ebre à Cherta pendant la nuit du 28 et la matinée du 29. Cabrera l'attendait sur ce point, où il avait construit un pont de bateaux. L'expédition, précédée des bandes de Cabrera, Forcadell, Serrador et autres, s'est dirigée immédiatement sur Valence par Amposta.

L'armée de don Carlos qui comptait 12,000 hommes a opéré sa jonction avec les bandes de Cabrera qui comptent de 3 à 4,000 hommes. Les dernières nouvelles de Valence nous annonçaient que les gardes nationaux de cette ville et de la contrée environnante s'étaient réunis pour s'opposer à l'irruption carliste.

On écrit de Tarafa, à la date du 21, ce qui suit :

Les bandes factieuses de Zorrilla, Caballera et autres, fortes de 4 à 5 mille hommes, occupent toujours les bourgs de Vila Baguerizos, Reynas et Rocafort. Elles ont leurs postes avancés dans les maisons rurales de la Sierra de Lubach, Royo les a réunis hier soir à Bacaryas.

On écrit de Madrid, 29 juin :

« On a lu dans la séance d'hier le rapport de la commission sur le projet d'amnistie. La commission a été plus généreuse que le ministère. En effet, le projet du gouvernement ne parlait que des Espagnols qui étaient dans la Péninsule et îles adjacentes, et la commission a rendu cette amnistie plus générale en y comprenant ceux qui sont à l'étranger. »

D'autres députés ont attaqué le projet dans sa totalité : M. Gorosari entr'autres a dit que la faiblesse du gouvernement ne permettait pas d'adopter une mesure semblable. En fin la discussion générale a été fermée, et le projet a été admis dans sa généralité.

On écrit de Madrid, le 1^{er} juillet :

Le ministère vient d'obtenir dans les opérations du renouvellement mensuel du bureau des cortès, un de ces succès auxquels la docilité de ce corps l'a depuis longtemps habitué. M. Sancho a été nommé président par 83 voix, M. Calderon de la Barca, vice-président, par 165, et M. Paxant, secrétaire, par 72.

Le renouvellement du bureau a retardé pour quelques heures la discussion de l'amnistie.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 9 JUILLET.

Dans sa séance du 7 juillet, le conseil provincial de la Flandre Orientale a rejeté sans discussion la proposition de M. Groverman en faveur de la réforme électorale. L'appel nominal ayant été demandé, 43 voix contre 24 ont décidé qu'elle ne méritait point d'être prise en considération.

La succursale de la banque de Belgique, à Anvers, annoncée depuis plusieurs mois, est définitivement établie ; le cours de ses opérations financières a pris date au 1^{er} juillet.

Hier matin des ouvriers en creusant les fondements d'une maison dans la propriété de M. Goffart, située au coin de la Rue Léopold, vers les glacis, sous lesquelles, ont découvert deux squelettes humains.

Hier, on a écroué aux Petits Carmes, Egide de Gieter, âgé de 17 ans, domestique, à Lennick-St-Martin, prévenu d'assassinat sur la personne de Nicolas Michiels, cultivateur en ladite commune.

Les journaux ont parlé du nombre considérable de voyageurs qui ont circulé sur les trois sections du chemin de fer, le 2 juillet, jour de la fête communale de Malines. Nous nous sommes procurés les renseignements suivants sur le mouvement des voyageurs et les recettes pendant cette journée. Le chiffre indiqué ci-dessous à chaque départ forme le total du nombre des personnes qui ont pris le chemin de fer aux cinq bureaux de Bruxelles, Anvers, Malines, Termonde et Vilvorde :

	Voyageurs.	Recettes.
1 ^{er} départ.	3,043	fr. 1,908 70
2 ^e —	1,821	1,422 05
3 ^e —	1,605	1,234 55
4 ^e —	1,466	1,050 50

celui qui lui avait arraché la vie n'était autre que cet homme si humain qui avait fait serment de tendre une main secourable à sa vieillesse.

Cependant Eugène recouvra peu à peu ses forces, et les premières paroles qu'il articula furent pour redemander sa mère, et celle qui devait enchaîner son existence à la sienne; comme on lui répondait que l'émotion d'une pareille reconnaissance pouvait lui devenir fatale et rendre inutiles tous les soins qu'on avait pris, il laissa percer un soupçon affreux... Il pensa que sa mère ne lui avait pas survécu, et la douleur qu'il ressentit de cette sombre pensée fut si amère et si violente, que M. de Lassone résolut de se rendre à ses prières, en employant toutefois des deux côtés toutes les précautions que la prudence pouvait lui dicter.

Le médecin s'achemina donc vers la demeure de la pauvre femme; mais il apprit que depuis quelques jours elle avait quitté la capitale pour se rendre dans son pays qui en était assez éloigné; cette circonstance lui expliqua comment elle n'avait pas eu déjà connaissance de ce qui était arrivé, quoique les feuilles publiques en eussent toutes fait mention.

Il revint auprès d'Eugène et lui expliqua le motif du retard qu'il éprouvait, malgré lui, et tout en le rassurant sur la santé de sa mère, il l'engageait à prendre patience. Le jeune homme le conjura à mains jointes de voler sur ses traces et de la ramener dans ses bras. « Voyez, dit-il, les forces me reviennent, et mon danger est presque passé; au nom du ciel, pour rendre à la joie ma bonne mère, n'attendez pas que la douleur l'ait brisée. »

En effet, le jeune homme reprenait des forces, et après l'avoir confié à des mains habiles, M. de Lassone partit pour la sainte et douce mission dont il était chargé. Lorsqu'il fut arrivé dans le lieu qu'on lui avait indiqué, quelle fut sa surprise de trouver la mère de son ami dans une joie qui tenait du délire! cette femme lui sauta au cou,

— On écrit de Lyon : « M. de Chantelance, l'ancien ministre de Charles X, vient habiter Lyon. On dit qu'il va plaider au barreau de notre ville, et, à cet effet, se faire inscrire au tableau des avocats. »

— Le bruit s'est répandu ce matin que les négociations avaient été rompues entre le maréchal Clausel et les agents du gouvernement espagnol, par suite de l'impossibilité où se seraient trouvés ces derniers de conclure un emprunt avec M. Aguado. On sait que cet emprunt avait pour but d'assurer les ressources à la légion étrangère, qu'il était question de réorganiser sur une plus vaste échelle.

— Pendant le 1^{er} semestre 1837, il a été consommé, à Paris, 270,362 bœufs, vaches, veaux ou moutons, dont le prix d'achat est évalué à 23 millions.

— La Gazette de Metz publie une lettre de M. Walsh, directeur de la Mode, dans laquelle il fait connaître la visite domiciliaire qu'il a eu à subir à Strasbourg. Il paraît qu'on a trouvé dans ses papiers des lettres adressées à la duchesse d'Angoulême et à la duchesse de Berry. Toutes ces lettres ont été envoyées à M. de Montalivet, et M. Walsh se trouve très-scandalisé qu'il ne soit pas permis à de zélés serviteurs de visiter leurs anciens maîtres, et que M. de Montalivet se permette de lire les lettres adressées à la dauphine.

— On vient de publier à Paris et à Londres : *Les dernières pensées musicales de Mme Marie-Félicité Garcia de Bériot*. C'est un recueil de compositions pour chant et piano, réellement dues à la plume de la célèbre virtuose dont l'art musical déplore la perte prématurée, et vraiment remarquables, dit la Gazette musicale de Paris, par leur charmante originalité, où se reflètent la sensibilité profonde et le caractère impétueux de l'auteur.

— Un jeune voyageur, M. Durocher, qui s'était rendu à Caprée pour faire exécuter des fouilles à ses frais, a vu ses efforts récompensés par la découverte d'un buste de Virgile en marbre, parfaitement conservé, et, comme objet d'art, un des plus remarquables chefs-d'œuvre de la sculpture romaine. Le nom de Virgile gravé au bas du buste ne laisse aucun doute sur l'authenticité du personnage qu'il représente. Par un jeu du hasard qui frappera l'imagination des poètes et des artistes, la figure de Virgile est d'une ressemblance merveilleuse avec celle de Talma; mêmes traits, même expression : elle est empreinte de cette mélancolie dont Talma s'embellissait dans *Hamlet* et dans *Oreste*. M. Durocher s'étant fait présenter au roi de Naples pour le remercier de la noble protection qu'il lui avait accordée, a vivement sollicité ce prince de tourner sa vue vers Caprée, où la science rencontrera des trésors non moins précieux que ceux d'Herculanum et de Pompeii.

Bulletin de la bourse du 8. — Les affaires ont été tellement nulles aujourd'hui, qu'à trois heures, il n'y avait encore eu qu'un seul cours coté sur le 3 p. c., celui de 79 1/2. Il en a été de même pour tous les autres fonds, qui n'étaient ni offerts ni recherchés. L'actif, que l'on attendait à voir baisser, par suite de la déperdition télégraphique annonçant l'insurrection du régiment de la princesse, s'est, au contraire, bien tenu à 22 3/4 à 5/8; il est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup d'affaires engagées, mais enfin l'offre était plus rare que la demande. Les chemins de fer ont été stationnaires dans les cours d'hier ou à peu près.

Les Banques de Belgique ont été cotées à 142 50, sans affaires; celles de France à 2,400 demandées. Si les fonds français et étrangers éprouvent de la stagnation aujourd'hui, les actions industrielles ne sont pas moins dans l'abandon. Pendant la semaine qui vient de s'écouler, les affaires de ce genre ont été complètement nulles.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Moniteur* :

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, le 6 juillet 1837, à 3 heures.

Le général commandant la 20^e division à M. le ministre de la guerre.

Le 4 au soir, à Ernani, le général Randon ayant refusé la mise en liberté de quelques mutins du régiment de la princesse, ce régiment a fait feu sur son état major et ses officiers. Ce général a été blessé; un colonel anglais, aide de camp du général Mirasol, et un cornette ont été tués. Le brigadier O'Donnell a rétabli l'ordre; mais le général Mirasol n'ayant pas pu se faire écouter des soldats, a remis le commandement à Jaugreguy, et s'est retiré à bord d'un bâtiment anglais.

d'être rassurante, et la plaie qui avait été faite par le scalpel était des plus dangereuses. Le médecin, qui avait commis involontairement le double crime de jeter dans la tombe un homme encore vivant, et de lui plonger dans le sein un fer mortel, ne put se résoudre à se livrer davantage à son honorable profession. Il alla trouver Louis XVI, et après lui avoir raconté l'effrayant épisode de l'amphithéâtre, il lui exprima dans des termes très respectueux le regret qu'il avait de ne pouvoir employer d'avantage ses faibles talents au service de sa majesté. Malgré tous les raisonnements qu'il pouvait se faire, il sentait, disait-il, que désormais il lui serait impossible de voir un malade sans frémir, et il avouait qu'après ce qui lui était arrivé, il contracterait malgré lui un tâtouement et une incertitude capables de compromettre les personnes qui auraient l'imprudence de se confier à lui.

Ce discours affecta le roi qui, en mille circonstances, avait donné à son premier médecin des témoignages flatteurs d'estime et de confiance, mais il ne chercha pas à le détourner de sa résolution, parce qu'il comprit aisément que M. de Lassone avait l'esprit trop frappé de ce qu'il appelait son crime, pour qu'il fût facile de le lui faire oublier. D'ailleurs une insistance trop vive n'était peut-être pas prudente, car on avait insinué au roi qu'il était possible que la raison du régent de la faculté ne se ressentit par intervalle de l'atteinte passagère qu'elle venait de recevoir, et que, malgré son zèle, ses soins ne devinssent funestes.

Louis XVI accepta donc par son silence l'espèce de démission qu'on lui offrait; M. de Lassone se désista de ses fonctions, et le dernier malade qu'il soigna fut le malheureux Eugène.

On n'avait pas voulu aller trouver trop tôt la mère du jeune homme, dans la crainte de lui donner une fausse joie, qu'une déception cruelle pouvait suivre de près, et c'était empoisonner le reste de ses jours que d'aller dire à cette femme que le fils qu'elle avait tant pleuré n'était pas mort lorsqu'on l'avait entouré dans un linceul, et que

5 ^e —	1,248	873 80
6 ^e — vers 8 heures du soir	3,079	3,064 90
	12,892	fr. 9,554 50
		(Moniteur.)

Bruxelles 8 juin (deux heures). — La réaction de Paris a fait fléchir le prix de l'actif espagnol, et il est même présumable qu'il serait tombé plus bas si nous n'avions été à la veille d'une liquidation, il est coté au comptant 20 3/8 A 1/2 P. fin courant 20 3/8 P. primes à un mois 24 1/2 dont 1 papier; actions de la Société de Mutualité 108 3/4 A; Banque de Belgique 138; Actions Réunies 101 3/4, point d'affaires dans les autres valeurs.

Anvers (deux heures). — Ardoin 20 1/2 A au comptant.

Amsterdam (8 juillet). — Dette active 2 1/2 p. c. 52 5/16 1/4, 5 p. c. 99, billets de chance 22 5/8, syndicat 93, Société de Commerce 173 1/4 3/8, Ardoin pièces de 80 liv. 20 7/8 1/2, coupons CO, différés 08; russes 104

LIEGE, LE 10 JUILLET.

L'arrivée en notre ville de M. Willmar n'a été connue officiellement qu'hier. M. le ministre a reçu la visite du corps des officiers de la garnison, a visité la boulangerie militaire, dont il a paru satisfait, et aujourd'hui il est allé visiter la fonderie de canons, l'hôpital militaire, ainsi que les forts de la Chartreuse et de la Citadelle.

M. le ministre donne aujourd'hui un repas de corps à tous les officiers supérieurs de la garnison.

Tout en approuvant le système général adopté par le gouvernement à l'égard des Banques, nous ne nous sommes pas dissimulé que M. de Theux avait plusieurs fois dépassé les bornes d'une juste prudence, et c'est ce que nous avons énoncé avec franchise à l'occasion de certaines conditions imposées à la Société de Commerce de Bruges et à celle du Hoyoux. On a pu remarquer que depuis quelques mois, M. le ministre de l'intérieur était venu à réciprocité et avait reformé ce qu'il y avait d'exagéré dans son système. Ainsi, par exemple, il a accordé à la Société brugeoise des conditions fort raisonnables, et il a fait droit aux réclamations de la Société du Hoyoux. Les uns sont partis de là pour soutenir que le gouvernement reculait et qu'il s'était opéré un rapprochement complet entre le ministère et les Banques.

L'élevation de M. Meeus à la dignité de comte, est venu donner à ces rumeurs une nouvelle consistance. Nous ne pensons pas cependant qu'elles soient aucunement fondées, car on ne saurait faire honneur de la noblesse de M. Meeus au ministère actuel, elle est l'œuvre de M. Meulenaere, qui n'ayant pu réussir à faire nommer ministre d'état le directeur de la Banque, a cru devoir lui faire accorder, comme fiche de consolation, une couronne de comte. Cette faveur ne prouve donc rien, on n'en saurait tirer du moins la conséquence qu'elle est le signe d'un changement de système, puisqu'elle est le fait du chef de l'ancien cabinet. Nous croyons qu'il ne sera apporté aucun changement dans les rapports du gouvernement avec la Banque; le ministère persévérera, nous l'espérons, dans la ligne de conduite qu'il a adoptée, et il fera bien. Sans aucun doute, si ne fait pas nuire à l'esprit d'entreprise qui s'est répandu dans le pays; mais les opérations qui lui sont offertes doivent être convenablement surveillées.

La chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises de la province de Liège, le nommé Grégoire Dubois, de *Ville en Hesbaye*, arrondissement de Huy, sous la prévention de tentative d'assassinat.

Cet homme, qui, depuis la mort de sa femme, vivait en concubinage avec sa belle-sœur qu'il était sur le point d'épouser, se leva, une nuit, du lit où il était couché, et prenant un rasoir en fit une blessure profonde à la gorge de celle qui vivait avec lui. Les voisins accoururent aux cris des enfants qui répétaient en pleurant : *papa, laissez encore vivre ma tante!* On ne se rendit pas compte de cet acte de violence, car nulle discussion n'avait eu lieu entre Dubois et sa victime.

Il semble que plusieurs fois, ces deux personnes s'étaient quittées, cédant aux sollicitations de personnes respectables, mais que l'empire de l'habitude les réunissait au bout de quelques jours de séparation. Il existe, paraît-il, dans le pays, un préjugé superstitieux, selon lequel, celui qui a une faute grave à se reprocher, ne peut l'expier qu'en versant du sang.

l'appela son bon ange, son bienfaiteur, et tomba ensuite à ses genoux quelle arrosa de larmes au milieu des élan de la plus vive ivresse.

Ces transports s'expliquaient bientôt, quand parut la jeune fille qui avait dit naguère : « J'en mourrai de douleur ! »

« Bon docteur, dit-elle, je vous avais devancé; vous ne m'en voudrez pas de vous avoir enlevé le plaisir de porter cette bonne nouvelle, il fallait une femme pour savoir employer les ménagements qu'elle demandait, une femme seule pouvait mettre dans ses discours assez de gradation et d'adresse pour ne pas tuer tout à coup par un excès de félicité celle qui a failli mourir dans les crises du désespoir. »

La pauvre femme déchira ses vêtements de deuil, la jeune fille remit des fleurs dans ses cheveux.

Lorsque tous trois furent de retour à Paris, le jeune homme était tout à fait hors de danger, et après les premiers épanchements d'un bonheur qui satura leur âme, ils se mirent à genoux et offrirent des actions de grâces à Dieu.

M. de Lassone fit le meilleur ami de celui qu'il avait arraché à un trépas funeste, il ne voulut jamais souffrir qu'une si honorable famille fût exposée à connaître la dure nécessité, et il fit passer une partie de ses biens sur la tête d'Eugène lorsqu'il épousa la jeune fille qui l'avait tant aimé.

Ainsi aux tristes lueurs de la mort, s'allumèrent les flambeaux de l'hygiène.

Fidèle à sa résolution, M. de Lassone ne voulut jamais reprendre ses anciens travaux; l'histoire naturelle et la chimie prirent la place de l'anatomie : ses nombreux mémoires offrent une suite précieuse d'observations nouvelles, utiles aux progrès de la science, et l'on regretta plus d'une fois le parti irrévocable qu'il avait pris, et contre lequel toutes les instances vinrent échouer.

M. de Lassone mourut à Paris 1788, et tant que vécut ceux qu'il nommait ses chers enfants, on vit souvent sur sa tombe de fraîches fleurs et des couronnes nouvelles.

de la personne qui a été pour lui une cause de scandale, et l'on pense que Dubois a cédé à ce préjugé barbare et ridicule en se livrant à des violences que rien ne peut expliquer.

La Société d'Emulation a rétabli, dans son assemblée générale d'hier, le droit de réception qu'elle avait supprimé il y a quelques années.

Ce droit a été fixé à fr. 25; la contribution annuelle a été portée à fr. 30.

Cette augmentation de ressources permettra peut-être à cette association qui, dans les premiers temps de sa fondation, avait puissamment concouru à favoriser les études littéraires dans notre province, de montrer que le goût de la littérature et des beaux-arts anime encore nos Liégeois.

Aujourd'hui est arrivée la 48me. batterie montée, commandée par le capitaine Boizart, elle est entrée directement à la caserne des Ecoles.

On vient d'offrir à un jeune Liégeois, un traitement de sept mille francs pour aller diriger des mines dans le Milanais.

Le conseil provincial du Limbourg a, dans sa séance de vendredi dernier, procédé à l'élection de deux candidats pour la place de vice-président, vacante au tribunal de Tongres. M. Cousturier, juge à ce tribunal, qui avait déjà été présenté en première ligne par la cour de Liège, a réuni l'unanimité des suffrages et a été proclamé premier candidat. M. Ruys, substitut au même tribunal, a obtenu trente quatre voix, et a été proclamé second candidat.

On assure que M. De Reiffenberg va être nommé bibliothécaire de la nouvelle bibliothèque royale.

La commune de Coninxheim près de Tongres vient d'être le théâtre d'un grand crime, Jacques Desserre, âgé de 22 ans, après avoir porté à son père légitime plusieurs coups de bêche, l'a jeté dans un fossé d'eau bourbeuse, où ce vieillard a expiré aussitôt. — La justice informe.

Voici les noms de MM. les juges du concours de musique à Namur :

1° Daussoigne-Mehul, membre de l'Institut de France, directeur du Conservatoire royal de musique de Liège;

2° Snel, directeur de la Société royale de Grande Harmonie de Bruxelles, maître de Chapelle de Ste. Gudule, etc.;

3° Campehout, auteur de la *Brabançonne*;

4° Jorez, première flûte solo de la Grande Harmonie de Bruxelles;

5° Baydens, fils, notaire.

On écrit de Gand, 7 juillet : un grand nombre d'ouvriers sont entrés en ville pour travailler au chemin de fer dont les travaux sont poussés avec une activité vraiment satisfaisante.

Au mois de septembre ou d'octobre prochain, les communications d'Anvers avec Liège, par le chemin de fer, s'ouvriront jusqu'à Anvers. Par conséquent la moitié de la distance qui sépare Anvers de Cologne, pourra être parcourue d'une manière accélérée et économique. C'est une première ressource dont le commerce cherchera nécessairement à tirer profit; il y recourra pour tâcher de renouer quelques unes des relations brisées, avec l'Allemagne, et il est à croire qu'il y parviendra, s'il rencontre, pour l'aider, des services de roulage bien organisés entre Liège et Cologne. (*Précurseur.*)

On s'occupe à Londres de frapper les nouvelles monnaies à l'effigie de la reine Victoire. On avait proposé à cette occasion d'adopter le système décimal entièrement et pour toutes les divisions monétaires, mais la nécessité de frapper immédiatement les nouvelles pièces a fait différer l'application du système français.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Par arrêté royal du 19 juin dernier : Il est établi à Bruxelles, sous la dénomination de *Bibliothèque royale*, un dépôt général et public de tous les livres imprimés, estampes, cartes et plans appartenant à l'état qui ne sont pas spécialement affectés au service de quelque établissement. La bibliothèque royale est placée sous la surveillance et la direction d'un conseil d'administration. La garde et la conservation du dépôt sont confiées à un bibliothécaire.

Sont nommés membres du conseil d'administration de la bibliothèque royale :

MM. E.-C. de Gerlache, premier président de la cour de cassation, membre de l'académie, président; Froimont, docteur en médecine, P.-F.-X. de Ram, membre de la commission royale d'histoire; d'Hane de Potter, membre du sénat, administrateur-inspecteur de l'université de Gand; le chevalier B. Dubus de Guisignies, membre de la chambre des représentants, Quetelet, directeur de l'Observatoire, secrétaire perpétuel de l'académie; le comte Amédée de Beaufort.

Le bibliothécaire est nommé et révoqué par nous, sur la proposition de notre ministre de l'intérieur. Son traitement est fixé par l'acte de sa nomination.

Un arrêté royal du même jour, porte : Un jury composé de 7 membres et d'autant de suppléants sera chargé, pour la présente année, d'examiner les personnes qui se présenteront, afin d'être admises à exercer l'art vétérinaire en Belgique, et de délivrer des diplômes de premier, deuxième et troisième rang, à celles qui en seront jugées dignes. Le jury sera composé de la manière suivante, savoir :

Membres titulaires. — MM. Froimont, docteur en médecine et en chirurgie, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état, Graux, idem; Brogniez, médecin vétérinaire de première classe, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état; Everts, médecin vétérinaire de première classe, à Liège; Dupont, idem, à Tournay, Godard, idem à Mons, Milliau, idem à Gand.

Membres suppléants. — MM. Delwart, médecin vétérinaire de première classe, professeur à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'état; Gaudy, idem; Crevecoeur, médecin vétérinaire

de première classe à Tervueren; Dèle, idem à Anvers; Foelen, idem à St. Trond, Houben, idem à Fexhe-lez-Slins; Houba, idem à Marche.

Les matières des examens sont :

1re. série. — La zoologie générale et vétérinaire, la classification des animaux domestiques, l'anatomie générale, comparée et descriptive, la physiologie.

2me. série. — La botanique et la physiologie végétale, la chimie générale et appliquée aux corps organisés, la pharmacie et la matière médicale, la toxicologie.

3me. série. — L'hygiène, la pathologie générale et spéciale, la clinique, la thérapeutique, l'histoire des épidémies.

4me. série. — La police médicale vétérinaire, le droit vétérinaire commercial, l'extérieur des animaux domestiques, l'éducation des animaux domestiques, les haras.

5me. série. — La médecine opératoire, la sidérotechnie ou maréchalerie vétérinaire.

Les examens auront lieu par écrit et oralement. Il y aura aussi un examen pratique.

L'examen oral durera une heure et demie pour un seul aspirant, deux heures s'il y en a deux, et trois heures s'il y en a davantage, jusqu'à cinq inclusivement : ce nombre ne pourra être dépassé. L'indemnité pour frais de voyage et de séjour des examinateurs est fixée à 25 fr. par jour. La session du jury sera de douze jours; nous nous réservons de la proroger en cas de nécessité. Elle commencera le premier mardi du mois de septembre.

Un arrêté royal du 5 juillet 1837, approuve la nomination des sieurs

Eugène Simonis, comme professeur de sculpture;

Laurent Herman, comme professeur de dessin;

Closson, comme professeur de dessin;

Gérard Buckens, comme professeur de ciselure, à l'Académie des Beaux-Arts, à Liège.

CONSEIL PROVINCIAL.

SÉANCE DU 8 JUILLET.

La séance s'ouvre à 11 1/2 heures, par l'appel nominal. On constate l'absence de MM. de Coppis, Dumont et Franco.

Le procès-verbal est lu et adopté, après un amendement de M. Delfosse, qui exige que l'on ajoute au procès-verbal l'interpellation faite par M. Scronx à M. Demonceau, pour savoir si ce dernier avait parlé officiellement ou officieusement, et la réponse de M. Demonceau qu'il parlait comme commissaire du gouverneur.

L'ordre du jour est :

1° Rapport de la 2° commission sur la demande de paiement fait par le sieur Bernimolin, pour travaux faits au palais épiscopal.

2° Rapport de la 5° commission sur les bases d'un arrangement, relatif aux subsides à allouer par le gouvernement pour les routes provinciales et par la province pour des routes appartenant à l'état.

M. Robert a la parole sur le 1er. objet de l'ordre du jour. — Il dit que les réparations à faire au palais épiscopal, ne tombent à charge de la province que pour un tiers, que la province du Limbourg doit y contribuer pour un autre tiers.

Il conclut à ce que l'on alloue la somme de 566 fr. pour la part de la province de Liège dans les réparations à faire, et à ce que l'on porte cette somme au budget de 1836.

L'urgence est déclarée.

M. Scronx. Cette dépense n'a pas été portée au budget de l'année dernière, parce que les bureaux ignoraient que cette charge leur incombait.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Destriveaux, rapporteur sur le 2me. objet de l'ordre du jour, a la parole. — Il dit que le montant des réparations et nouvelles constructions, s'élève à 6,000,000, somme qui surpasse les ressources de la province. — Il y a donc nécessité de choisir entre les réparations et les nouvelles constructions à faire, celles qui sont les plus importantes. Pour éviter toute division entre le gouvernement et la province, il propose que la députation soit chargée d'examiner :

1° Quelles routes seront construites et réparées en premier lieu;

2° Quelles routes sont à charge du gouvernement;

3° Quelles routes sont à charge de l'état;

4° De régler le principe et les conséquences des interventions privées;

5° De statuer toujours sur les rectifications à effectuer sous la condition que la province n'entrerait jamais que pour un quart dans les dépenses.

M. Scronx. Je demande que l'on fixe à mardi la discussion de ce rapport, pour que la députation ait pu délibérer si elle prendra sur elle cette responsabilité.

M. le président. Est-on disposé à entendre le rapport sur les centimes du canal de Bois-le-Duc?

M. Destriveaux. Je me rallie aujourd'hui au système proposé par M. Willmar. Je crois qu'il est indispensable de ne plus songer aux centimes du canal de Bois-le-Duc, si ce n'est pour faire valoir nos droits. En attendant, si nous ne voulons pas rester dans l'inaction, ordonnons la perception des centimes additionnels, si les centimes du canal nous sont adjugés, nous diminuerons le temps pendant lequel ces centimes seront perçus.

M. le président. Entendra-t-on, au jour fixé, le rapport sur les voies et moyens, sans attendre celui sur les centimes du canal de Bois-le-Duc?

La proposition est adoptée.

La séance est levée, et sera reprise mardi prochain, à 9 heures.

Les objets à l'ordre du jour pour la séance de demain mardi, sont :

1. Présentation des candidats à la place de conseiller à la cour;

2. Discussion du rapport sur les voies et moyens;

3. Discussion du rapport de la 5° commission sur les bases d'un arrangement, relatif aux subsides à allouer par le gouvernement pour les routes provinciales, et par la province pour des routes appartenant à l'état.

ANNONCES.

A L'OCCASION

DE LA

Fête de Sainte-Marguerite.

Il y aura BAL à FONTAINEBLEAU DIMANCHE 16 juillet et LUNDI 17, MARDI CONCERT suivi d'une partie de danse et jeudi bal.

Une tente spacieuse, un jardin anglais considérablement agrandi, réunissent les agréments de la danse et de la promenade.

On y servira comestibles, vins, glaces, sorbets et autres rafraichissements. 1270

Fête de Sainte-Marguerite.

BAL CHAMPÊTRE chez LA V° LAKAYE, à la Belle-Vue, au HAUT PREZ, DIMANCHE 16 juillet, LUNDI 17, et JEUDI 20.

On y JETTERA DES ROUES de DINDONS et D'OIES.

On y servira comestibles, vins, bière, hougarde et autres rafraichissements. 1271

RUE SOUVERAIN PONT, n° 580, on vient de recevoir UNE GRANDE QUANTITÉ DE DENTELLES de tout genre d'église et autres; que l'on vend à des prix très modiques. 1293

VENTE DE GRAINS SUR PIED.

MARDI ter. AOUT 1837, à 10 heures du matin, M. DUFAYS-DEMONCEAU FERA VENDRE PUBLIQUEMENT, sous la direction des notaires SERVAIS et GOYENS, en l'étude de celui-ci, à Montenacken,

LA RÉCOLTE DE 75 HECTARES,

Situés dans cette dernière commune et celles environnantes, entre Waremmes et St. Trond.

Cette récolte, provient d'exploitations à moitié fruits, consiste principalement en beau froment, avoine et trifle.

Les frais de moisson et d'engrangement, sont à la charge des fermiers. 1290

LE 21 JUILLET 1837, à trois heures de relevée, il SERA PROCÉDÉ, par le ministère de M° DELEXHY et GILKINET, notaires à Liège, et en l'étude de ce dernier, sise à Liège, rue Férontrée, n° 588,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES,

DES

IMMEUBLES ET RENTES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

1° Lot. UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

SITUÉE EN LIEU DIT AUX AGUÈSSES,

COMMUNE D'ANGLEUR.

Avec jardins et vergers qui en dépendent d'une contenance d'environ un hectare 17 ares 69 centiares occupée ci-devant par Mlle. Magnée.

2me. Lot. UNE PARCELLE DE TERRE LABOURABLE, contenant 2 ares 74 centiares, située sur la digue des Aguesses, dit Pré Marquet, joignant du levant au biez des Aguesses.

Plus UNE OSERAIE, située en lieu dit Lulai des Aguesses, contenant 2 ares 64 centiares, joignant de deux côtés à l'eau d'Ourte.

3me. Lot. UN LÉGUMIER, contenant 6 ares 15 centiares, situé au Rivage au Pot, joignant à MM. Bourdouxhe, Leroy et à Lambert Vanne.

4me. Lot. UN LÉGUMIER, situé au lieu dit l'Enclos du Mignon, contenant 21 ares 79 centiares, joignant à Lambert Vanne.

5me. Lot. UNE HOUBLONNIÈRE garnie de ses perches, sise même Enclos du Mignon, contenant 39 ares 77 centiares, joignant à M. Vissoul et au chemin du Rivage des Aguesses.

6me. Lot. UNE PIÈCE DE TERRE, contenant 50 ares 24 centiares, sise même commune d'Angleur, joignant à MM. Delchef et Desoer, à Mme. Detombay et au chemin.

7me. Lot. UN PRÉ, situé sur l'île des Aguesses, contenant 15 ares 84 centiares.

8me. Lot. UNE RENTE de 96 litres 89 centilitres de seigle, due par MM. Dossin, meuniers, représentant M. Chapelle de Liège.

9me. Lot. UNE IDEM de 17 francs, due par Marie Anne Dacht, d'Angleur et autres.

10me. Lot. UNE IDEM de 8 dalers évalués à 12 francs 15 centimes, due par Clément Decerf, de Chamont, commune de Romsée.

11me. Lot. UNE IDEM de 4 frs. 85 centimes due par la veuve Gilles Godefroid Dechaîne d'Angleur.

12me. Lot. UNE IDEM de 19 frs. 45 centimes due par Pierre Joseph Dembiermont d'Angleur.

Les sept premiers lots seront d'abord vendus en détail ensuite en masse.

S'adresser pour plus amples renseignements aux dits notaires. 1296

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

MARDI 18 JUILLET 1837, à 2 heures de relevée, en la maison du sieur Maris, aux Trois Pistols, à Hasselt, le notaire BAMPs, résidant à Hasselt, exposera en VENTE publique, les BIENS suivants :

1. Une pièce de terre, contenant 50 ares 84 centiares, située à Herk St-Lambert, au lieu dit des Papenakker, joignant la grand route de Hasselt à St-Trond et la rue dite Boschtraet.
2. Un petit TERRAIN, contenant 8 ares 72 centiares, situé au même endroit, joignant la rue des deux côtés.
3. Un PRÉ, contenant un hectare 57 ares 50 centiares, situé à Herk-St-Lambert, au lieu dit de Billingen, joignant les héritiers Feytmans, le baron de Steambier et le ruisseau.
4. Un dito, de la contenance de 31 ares 90 centiares, situé au même endroit, joignant le notaire Bamps, Putzeys et le baron de Steambier.
5. Un dito, de la contenance de 89 ares 56 centiares, situé ibidem, joignant le baron de Steambier de deux côtés et M. Puzeys.
6. Une pièce de TERRE, contenant 83 ares 43 centiares, située à Herk St-Lambert, au lieu dit Nieuw Wenningveld, joignant MM. Tauvens, Billen et l'article suivant.
7. Un BOIS DE RASPE, de la contenance de 73 ares 23 centiares, situé au même endroit, joignant MM. Tauvens et Billen.
8. Une TERRE, contenant 61 ares 6 centiares, située au dit Herk, au lieu dit Weyveld, joignant MM. Vanweddigen, Bangels et la rue dite Kattendans-Stræet.
9. Une dito, de la contenance de 37 ares 7 centiares, située au même endroit, joignant M. Vanweddigen, Reckmans et la rue dite Kattendans-Stræet.
10. Une PRAIRIE, contenant cinq hectares 74 ares 94 centiares, située audit Herk, au lieu dit Schoenwinkelweyde, joignant MM. Geffens, Vanweddigen et la rue dite Weyveld Stræet.
11. Une TERRE, contenant un hectare 5 ares 95 centiares, située au même endroit, section idem, joignant Vaugeel, Martens et la pièce précédente.
12. Un PRÉ, de la contenance de 91 ares 90 centiares, situé audit Herk, au lieu dit Opperveld, joignant MM. de Cecil et Smolders.
13. Un BOIS DE RASPE, nommé De Warande, de la contenance de sept hectares 4 ares 74 centiares, situé audit Herk, joignant les héritiers Feytmans, MM. De Cecil, Frédéric et autres.
14. Un PRÉ, situé ibidem, au même endroit, contenant 47 ares 87 centiares, joignant MM. De Cecil et Meekers.
15. Un dito, situé ibidem, contenant 88 ares 9 centiares, joignant les héritiers Feytmans et Roelants.
16. Une TERRE, contenant 43 ares 84 centiares, située à Herk-St-Lambert, au lieu dit Heere-Ste-ge, joignant Wauters, Timmermans et la rue.
17. Une dito, contenant 40 ares 36 centiares, située audit Herk-op-de-Vodey, joignant MM. Wagemans et Sigers.
18. Un PRÉ, de la contenance de 23 ares 66 centiares, situé audit Herk, au lieu dit In-den-Bek, joignant les héritiers Feytmans et le ruisseau.
19. Un dito, situé au même endroit, de la contenance d'un hectare 2 ares 10 centiares, joignant MM. d'Etkenleel, Vanweddigen et le ruisseau.
20. Un dito, situé ibidem, au même endroit, de la contenance de 18 ares 15 centiares, joignant MM. Vanweddigen, Vaes et Billen.
21. Un dito, situé au même endroit, de la contenance de 49 ares 93 centiares, joignant la veuve Willems et le ruisseau.
22. Une TERRE, située audit Herk, au lieu dit Muggenbosch, contenant 71 ares 34 centiares, joignant les héritiers Feytmans, Couden et le Heereveld.
23. Une grande pièce de terre labourable, nommée Het Heereveld, de la contenance de neuf hectares 55 ares 55 centiares, située audit Herk, joignant les héritiers Feytmans, la veuve Knuti, Fabry et l'article suivant.
24. Et finalement un BOIS DE RASPE, planté d'arbres, nommé le Heere-Bosch, de la contenance de huit hectares 75 ares 88 centiares, situé audit Herk St-Lambert, joignant les héritiers Feytmans, M. Teuwens et la V^e Wauters.

Le plan des biens et les conditions de la vente sont déposés en l'étude du notaire BAMPs, à Hasselt. 1292

VENTE CONSIDÉRABLE

DE récoltes pendantes par racines.
LUNDI, 31 juillet 1837, à 10 heures du matin, M. le baron ROBERT de SELYS FANSON, de Xhoris, fera VENDRE, à son Château de HASSELBROUCK, près de Waremmé, et par le ministère du notaire SERVAIS, de Liège,

LA RÉCOLTE DE 75 A 80 HECTARES, Detenus à mi-fruits et dépendant des diverses exploitations, qu'il possède, au même endroit.
Ctte récolte, consistant en seigle, froment, épeautre, orge, avoine et fourrage, promet une moisson très abondante. Les fermiers doivent moissonner et engranger le tout à leurs frais.
Pour renseignements ultérieurs, s'adresser au notaire, ou bien au concierge du château. 1291

LE POLITIQUE

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

MINES DE HOUILLE, ET DE TERRE HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

125 HECTARES 86 ARES,

DÉPENDANS DE

LA COMMUNE DE BEN-AHIN.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

DE LIÈGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'article 4 de l'arrêté royal du 22 juin suivant, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 4. Les publications qui n'étaient que commencées à l'époque de la promulgation de la loi du 2 mai, seront renouvelées à tous égards, conformément au titre IV, section I^{re}, de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que le sieur Pierre Philippe Moncheur d'Audenne, a déclaré persister dans la demande en concession de mines de houille et de terre houille, formée par lui, sous la date du 18 avril 1837, laquelle demande tombe dans la catégorie prévue par l'art. 4 de l'arrêté royal précité ;

Arrête :
Les publications de ladite demande seront renouvelées à tous égards, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810.

Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 26 avril 1837, transcrits ci-après, continueront à être exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales, chargées d'assurer les dites publications.

En séance à Liège, le 7 juillet 1837.
Présens : MM. baron Vandesteun, gouverneur président ; Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 18 avril 1837, sous le n° 1555 du répertoire particulier, le sieur Pierre Philippe Moncheur, domicilié au Rieudotte, commune d'Audenne, province de Namur, a demandé la concession des mines de houille et de terre houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de cent vingt cinq hectares quatre vingt six ares, dépendans de la commune de Ben-Ahin, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord, partant de l'embouchure du ruisseau de Boussale dans la Meuse, près de Rieudotte, en longeant vers l'Est, la rive droite de ce fleuve, et sur une longueur de quatre cent vingt-huit mètres.

A l'Est, de ce point par une ligne droite longue de quatre vingt quinze mètres, aboutissant à la route de Namur à Huy, à la limite séparatoire des bois dits St. Paul et Wanze ; de là, suivant vers Sud la limite entre les bois de Wanze et Wazimont et ceux de St. Paul et de la commune de Gives, jusqu'à l'angle Sud Ouest de ce dernier bois ; puis par une ligne droite longue de trois cent quatre vingt cinq mètres, jusqu'à la réunion des ruisseaux dits de Chessin et de Morogne.

Au Sud et à l'Ouest, de ce point, suivant ce ruisseau, portant alors le nom de ruisseau de Boussale, jusqu'à la Meuse, point de départ.

Le pétitionnaire déclare se soumettre à payer aux propriétaires fonciers, telle indemnité qu'il plaira au gouvernement de fixer dans les termes de la loi.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

EN EXECUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810.

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy, et des communes rurales de Ben-Ahin, province de Liège, et Audenne, province de Namur, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée ; ils font aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication ; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédesignés.

En séance à Liège, le 26 avril 1837.
Présens : MM. baron Vandesteun, gouverneur-président ; Delfosse, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et Warzée, greffier provincial.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE. 1289

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

SAMEDI, 15 JUILLET 1837, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND, et par devant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, sis rue Mont St. Martin, à la VENTE aux enchères, d'une

BELLE PROPRIÉTÉ.

SITUÉE A LIÈGE,

PRÈS DES CORNILLONS, AU BAS DE LA CHARTREUSE,

Sur la route de Jupille, N° 15,

Composée d'une JOLIE MAISON de maître et d'un logement de fermier, occupé par la dame veuve FRANCK, avec écuries couvertes en ardoises, jardin et prairies, d'une contenance de 2 HECTARES 62 ARES, plantés de 2400 arbres à fruits, de la meilleure espèce. Cette charmante propriété est en bon état et jouit d'une vue très étendue sur la ville et les environs.

Le cahier des charges, déposé en l'étude dudit M^e BERTRAND, notaire, offre de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à Monsieur DAYENEUX, place St. Denis. 1262

BOURSES.

PARIS, LE 8 JUILLET.

Cinq pour cent.	410 00	Esp. D. diff. s. int.	7 1/4
Trois pour cent.	79 00	Dt. pas. s. int.	5 1/4
Act. de la B. de Fr.	2400 00	Belgic. Empr. 1832	402 1/2
Napl. Cert. Falc.	57 70	Banque de Belg.	4412 50
Esp. Ardois 1834.	22 5/8		

LONDRES, LE 7 JUILLET.

3 1/2, consolidés	90 1/4	Espagne. Contés.	21 1/4
Bel. em. 1832 C. D.	101 0/0	Différées.	8 1/4
Holl. Dette active.	52 0/0	Passives.	5 1/2
Portugais, 5 p. c.	43 3/4	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	27 3/4	Bésil. Empr. 1834.	84 0/0

AMSTERDAM, LE 8 JUILLET.

Holl. Dette active.	99 0/0	Inscr. au gr. livre.	64 1/4
Dito 2 1/2.	52 1/4	Certifi. à Amst.	00 0/0
Différée.	00 0/0	Pologne. L. n. 500f.	434 1/2
Billet de change	22 5/8	Lots de Hd. 50 f.	109 3/4
Syndic. d'amort.	93 0/0	Espagne. E. Ard.	20 1/2
3 1/2.	00 0/0	Dito gr. d.	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	173 1/2	Dette différ. anc.	0 0/0
nouvelle.	00 0/0	nouv.	0 0/0
Russie, H. et C. 5	104 0/0	passive.	0 0/0
1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5.	99 5/8

ANVERS, LE 8 JUILLET.

ANVERS. Det. activ.	105 1/4	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/4
Det. différ.	45 0/0	STAT-RO. Lev. 1832.	101 1/8
Emp. de 48 mill.	401 0/0	à An. 1834.	97 5/8
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
ACTIENS. Métalli.	103 5/8		
Lots de fl. 100.	000		
de fl. 250.	425 0/0	Amst., c. jours.	118 0/0 av. A
de fl. 500.	680 0/0	Rotterdam, idem.	118 0/0 av.
Polog. Lots fl. 300.	144 1/2	Paris, idem.	118 av.
de fl. 500.	131 1/4	2 mois.	518 0/0
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 0/0	Lond. p ^r Estr. c. j.	404 0/0 A
ESPAG. Empr. 1831.	21 3/4	2 mois.	401 0/0 A
D. diff. 1834.	0 0/0	Hain. p ^r 40 Hb. c. j.	35 1/4 P
Dit. p. 1834.	0 0/0	2 mois.	35 1/4 A
Dette diff.	7 1/2	Bruxelles et Gand.	114 s ^r p.

CHANGES.

Amst., c. jours.	118 0/0 av. A
Rotterdam, idem.	118 0/0 av.
Paris, idem.	118 av.
2 mois.	518 0/0
Lond. p ^r Estr. c. j.	404 0/0 A
2 mois.	401 0/0 A
Hain. p ^r 40 Hb. c. j.	35 1/4 P
2 mois.	35 1/4 A
Bruxelles et Gand.	114 s ^r p.

DU 9 JUILLET.

Les fonds Espagnols ont été faibles par suite de 3/8 o/o de baisse Paris. Ardois ouvert 20 5/8 1/2 et reste 20 7/16 A demain.
Primes au 11, 12 et 30 3/4 o/o dont 1/4 o/o cours.
On a fait peu d'affaires.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 9 JUILLET. (2 heures du soir.)

BELGE de 24 mill.	100 7/8	A Act Ougrée.	117 1/2	P
Empr. de 30 mill.	92 1/8	S. Longcham.	116 0/0	A
ESPAGNE. Ardois.	20 1/2	P Chemin de fer	98 0/0	A
fin courant.	20 3/8	P S. de Vennes.	000 0/0	A
Prime à 1 m.	24 1/2	P Bat. à v. Anv.	00 0/0	A
Passive.	0 0/0	S. Léonard.	106 0/0	P
Différée.	0 0/0	S. Yverrier.	135 0/0	P
		S. Chatelineau.	130 0/0	P
		S. Raffinerie.	148 0/0	A
		S. V. Charleroy.	114 0/0	A
		H. F. L'Espé.	112 0/0	A
		Brasseries.	102	A
		Eclaircie H.	000 0/0	A
		Typographie.	000 0/0	A
		Tapis.	106 1/2	P
		F. de l'Oug.	102 1/2	P
		Mutualité.	108 1/4	A
		Suc. et distil.	00 0/0	A
		S. de Bruges.	97 1/2	P

VIENNE, LE 30 JUIN.

Métalliques, 105 00. - Actions de la Banque, 1380 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 8 JUILLET.

La goelette belge Maria Catharina, ven. de Liverpool, chargée de sel et diverses marchandises. — Le brick prussien Ceres, ven. de Newport, ch. de fer. — La galeasse mecklenb. Johanna, ven. de Riga, ch. de céréales. — Le pleyt belge Commerce, ven. de Rotterdam, en lest. — Le bateau à vapeur anglais Solo, v. de Londres, avec 80 passagers, 6 chevaux, 2 voitures et diverses marchandises.

Imprimerie de J.-Ble. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.